

## **Interpellation : La municipalité abuse-t-elle vraiment des conventions de départ ? des chiffres sur les indicateurs clés RH**

Pour donner suite au Conseil du 31 janvier dernier, aux diverses publications et la crise d'une partie de l'administration Nyonnaise, nous souhaitons interpellier la municipalité afin de faire la lumière dans son ensemble sur l'étendue des conventions de départ et des prestations externes liées aux ressources humaines et nous posons les questions suivantes :

Tous les chiffres demandés ci-dessous s'entendent pour les deux dernières législatures c'est-à-dire : 2011-2016 et 2016-2021

- 1) Combien de conventions de départ ont été négociées par la municipalité au cours des deux précédentes législatures ? pour quels montant total par législature ?
- 2) Comment ces conventions de départ ont-elles été comptabilisées ? Le 31 janvier, vous nous avez expliqué que vous auriez pu comptabiliser ces factures dans différents comptes et que vous ne l'avez pas fait, l'avez-vous fait dans le passé ?
- 3) Combien y a-t-il eu de changements de chefs de service au cours des deux dernières législatures ?
- 4) Combien de temps ces changements sont-ils intervenus avant que le ou les chefs de service en question prennent leur retraite ?
- 5) Quel est le montant global des enquêtes administratives, audits, consultants, médiateurs, thérapeutes et avocats chargés d'intervenir sur les sujets RH pour les deux législatures ? Pouvez-vous nous donner une comparaison par rapport à d'autres villes du canton de Vaud ?
- 6) Quel est le montant total des crédits supplémentaires octroyés pendant les deux dernières législatures pour compenser ces postes vacants ?
- 7) Quels sont les différents coûts budgétés pour mettre en place une procédure de licenciement en bonne et due forme ?
- 8) Quel est le taux de rotation moyen des salariés de la ville des deux dernières législatures ? Pouvez-vous nous donner un taux de comparaison avec d'autres villes de notre canton ?
- 9) Quelle est l'évolution des congés maladie supérieurs à 30 jours par rapport au nombre de salariés par année ?
- 10) Quel est le nombre d'EPT (équivalent plein temps) et le nombre de salariés par année au cours de ces deux dernières législatures ?

Nous sommes conscients qu'une partie de ces questions ont trouvé réponse lundi 31 janvier, mais une partie n'a pas encore été étudiée et nous remercions par avance la municipalité de répondre à cette interpellation qui pourrait tout à fait être traitée en séance de COFIN.

Laure Damtsas, Caroline Bordier, Yves Gauthier-Jaques, Philippe Glasson, Véronique Olsen, Brigitte Perez, John Santantoniou, Michael Sauenlender